

Règlement du jeu-concours "Retraite active" 2018

Article 1 - La Carsat Nord-Picardie (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), domiciliée 11 allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex, organise, du 22 mai au 20 juillet 2018, un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Retraite active », ayant pour thème le dynamisme et l'épanouissement des jeunes retraités en Nord-Picardie. Les retraités lauréats devront faire rimer retraite avec bien-être.

Article 2 - Ce jeu-concours est ouvert à toute personne retraitée affiliée en tout ou partie au Régime Général de Sécurité sociale, résidant dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne ou l'Oise, dont la date effective de retraite personnelle se situe entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017 et n'ayant pas candidaté au concours Retraite et Bénévolat 2017 et/ou 2018.

Article 3 - Ce jeu-concours a pour objet de valoriser 10 personnes retraitées dont les dossiers de candidature démontreront leur implication et leur dynamisme dans la vie à la retraite.

Article 4 - Pour participer à ce jeu-concours, les candidats doivent :

- Déposer un dossier de candidature dont le contenu et les modalités sont précisés dans l'article 7,
- Etre présents, si ils sont retenus parmi les 10 finalistes, lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le samedi 6 octobre 2018 à 11h30 à Lille Grand Palais. Toute absence à cette cérémonie devra être justifiée (certificat médical, événement familial, cas de force majeure, ...)

La Carsat Nord-Picardie se réserve le droit de faire toute vérification utile en ce qui concerne la date effective de retraite du candidat. Toute fausse information impliquerait l'exclusion du participant.

Article 5 - Ce jeu-concours récompense les 10 retraités sélectionnés pour la finale par le jury de pré-sélection. Il est doté d'une enveloppe globale de 4.168 euros de prix répartis comme suit :

- **1er prix** : 1 séjour de 8 jours/7 nuits en Croatie, au départ de Paris, pour 2 personnes en chambre double. Séjour d'une valeur minimum de 700 € par personne. Valable hors ponts et vacances scolaires en mai, juin, septembre ou octobre 2019 (au choix, sous réserve de disponibilité hôtelière et aérienne).
- **2ème prix** : 1 séjour de 8 jours / 7 nuits en village vacances à la montagne en France, pour 2 personnes en chambre double, en rendez-vous direct. Séjour d'une valeur minimum de 500 € par personne. Valable hors ponts et vacances scolaires en mars, avril, mai, juin, septembre ou octobre 2019 (au choix, sous réserve de disponibilité hôtelière).
- **3ème prix** : 1 week-end de 3 jours / 2 nuits en village vacances en France, pour 2 personnes en chambre double. Week-end d'une valeur minimum de 250 €. Valable hors ponts et vacances scolaires en mai, juin, septembre ou octobre 2019 (au choix, sous réserve de disponibilité hôtelière).

• **4ème et 5ème prix** : un iPad Air wifi, 32 Go, d'une valeur unitaire de 359 €

• **Du 6ème au 8ème prix** : un appareil photo numérique d'une valeur unitaire de 200 €

• **9ème et 10ème prix** : une Smartbox « Tables de chef », 1 repas pour 2 personnes dans un grand restaurant à choisir dans le catalogue Smartbox, valeur unitaire 100 €

Les 3 lots « voyage » sont offerts par Tibo Tours, partenaire du salon SenioReva.

La Carsat Nord-Picardie se réserve le droit de remplacer tout ou partie par un autre lot de valeur équivalente en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture momentanée de prestation.

Aucune demande ou contestation du gagnant ne pourra donner lieu à la remise de la contre-valeur du lot en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où un ou plusieurs des retraités finalistes ne pourraient être présents à la cérémonie, ils se verront d'office attribuer les derniers lots. Si plusieurs finalistes étaient absents, ils seront départagés selon le classement établi par le jury de présélection qui aura statué en fonction de la qualité des dossiers de candidature.

Le lot des retraités absents seront alors envoyés par La Poste au plus tard le 31 octobre 2018.

La Carsat Nord-Picardie ne serait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment un éventuel retard dans la livraison du lot.

Article 6 - Les dossiers de candidature sont à retirer à partir du 22 mai 2018, soit :

- par courrier adressé à la Carsat Nord-Picardie, Département Communication, jeu-concours « **Retraite active** »

11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex,

- ou à télécharger sur Internet aux adresses suivantes :

www.carsat-nordpicardie.fr ou www.presence-carsat.info.

La Carsat Nord-Picardie décline toute responsabilité pour le cas où les sites seraient indisponibles pendant la durée du jeu-concours, pour toute raison technique échappant à son contrôle.

Article 7 - Le dossier d'inscription du jeu concours doit comporter obligatoirement le dossier de candidature complété ainsi que les justificatifs suivants :

- copie d'une pièce d'identité,

- copie du justificatif de la qualité de retraité,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- tout élément permettant de mieux connaître la personne (photos d'activité, d'une passion,...).

Tout dossier incomplet sera considéré comme nul. Les documents fournis dans les dossiers ne seront pas retournés.

Article 8 - Le dossier de candidature sera posté sous enveloppe suffisamment affranchie, jusqu'au 20 juillet 2018 minuit inclus (le cachet de la poste faisant foi) adressé à :

Monsieur le Directeur de la **Carsat Nord-Picardie**

Jeu-concours « **Retraite active** » Département

Communication

11 allée Vauban

59662 Villeneuve d'Ascq Cedex

Article 9 - Le choix des 10 retraités finalistes sera réalisé par un jury composé de représentants de la Carsat Nord-Picardie qui se réunira au plus tard le 31 août 2018 minuit.

La décision du jury sera sans recours.

Les 10 finalistes sélectionnés seront prévenus par courrier pour participer à la cérémonie finale qui se déroulera le samedi 6 octobre 2018 à 11h30 à l'occasion du Salon SenioReva organisé à Lille Grand Palais (1, bd des Cités Unies, 59000 LILLE). Après présentation sur scène de chaque candidat, un jury présent sur place procédera au classement final et à la remise des prix. Ce jury sera composé de représentants de la Carsat Nord-Picardie.

Les lots seront remis en mains propres le samedi 6 octobre 2018 à 11h30 sur le salon SenioReva. Pour les finalistes dont l'absence serait justifiée, les lots seront envoyés par La Poste au plus tard le 31 octobre 2018.

La liste des gagnants sera énumérée oralement dans le cadre du salon SenioReva le samedi 6 octobre à partir de 11h30. Cette liste pourra être également consultée sur le site Internet de la Carsat Nord-Picardie (www.carsat-nordpicardie.fr) dès le lundi 8 octobre 2018 à partir de 11h00.

La sélection des gagnants se fera en 2 étapes et selon les critères suivants :

- Sélection sur dossier par le jury de pré-sélection réuni avant le 31 août 2018 à la Carsat Nord-Picardie. La sélection s'effectuera en fonction de la qualité des réponses au dossier de candidature, de l'implication du retraité dans la vie locale, associative, sportive et/ou amicale et familiale traduisant son bien-vieillir et son dynamisme.

- Classement final établi par le jury final réuni le 6 octobre 2018 sur le Salon SenioReva qui statuera en fonction de la qualité de la présentation orale du retraité et de son originalité et procédera à la remise des prix après délibération à l'issue de la cérémonie finale.

Les éventuels frais de déplacement liés à ce jeu-concours restent à la charge des candidats.

Article 10 - La participation à ce jeu-concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

Article 11 - Le règlement de ce jeu-concours sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à la Carsat Nord-Picardie - Département Communication - 11 allée Vauban - 59662 Villeneuve d'Ascq Cedex. Le remboursement des frais de timbres au tarif lent en vigueur, relatif à la demande du règlement, au retrait du dossier d'inscription et à l'envoi du dossier complet, pourra être demandé à cette même adresse.

Toute contestation relative au présent règlement ou à son interprétation relève de la compétence de la Carsat Nord-Picardie. Elle sera adressée par lettre simple à la Carsat Nord-Picardie dont l'adresse figure à l'article 1 jusqu'au 6 juillet 2018.

Article 12 - La Carsat Nord-Picardie se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de différer, de prolonger ou de cesser le jeu-concours en cas de survenance d'évènement extérieur à sa volonté et notamment par suite de cas fortuit, de force majeure sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 13 - La Carsat Nord-Picardie se réserve le droit d'utiliser les coordonnées des participants qui auront le droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978.

Les lauréats autorisent la Carsat Nord-Picardie à utiliser leur nom, leurs réalisations (telles qu'elles sont décrites dans leur dossier) ainsi que tous documents iconographiques et photos pour toute action promotionnelle (publication, relations publiques, relations presse) qui pourrait être liée à ce jeu-concours.

Article 14 - Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée dans leur inscription.

Article 15 - Le présent règlement est déposé en l'étude de :

Maîtres Delphine Candas, Arnaud Delautre, Clair-Vincent Guillou

Huissiers de justice associés

11 place Stalingrad

BP 301

59473 Seclin Cedex